

cette déduction a été augmentée pour mieux tenir compte du coût réel de la garde des enfants auquel auront à faire face les parents qui utilisent des reçus. Pour les parents qui ont des enfants d'âge préscolaire, la déduction maximale est maintenant de 4 000\$ par enfant, après avoir été de 2 000\$ par enfant.

Il existe aussi une caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants, dotée de quelque 100 millions de dollars, qui a pour but d'appuyer les approches innovatrices à l'égard des enfants. Jusqu'à maintenant, la caisse a appuyé une large gamme de projets y compris un sondage national de recherche sur la garde d'enfants, une conférence nationale parrainée par la Fédération canadienne des services de garde de l'enfance, qui a eu lieu au début d'avril, à Winnipeg, et une évaluation de la garde familiale des enfants, en Ontario.

Le gouvernement s'est lancé dans une vaste stratégie pour répondre aux défis de la main-d'oeuvre des années 1990, et pour s'assurer que la main-d'oeuvre des années 1990 soit hautement qualifiée et capable de s'adapter à l'évolution du milieu de travail, une nouvelle stratégie de perfectionnement de la main-d'oeuvre a été élaborée et annoncée en avril.

On a inclus dans cette stratégie l'introduction de multiples systèmes de prestations dans le cas des congés de maternité de parents et de maladie. Le nouveau régime permettra aux requérants de recevoir jusqu'au maximum chacun de ces types de prestations, pourvu que la durée cumulative des prestations spéciales ne dépasse pas 30 semaines.

Les Canadiens peuvent considérer le système de santé et de sécurité sociale bâti au Canada comme une source considérable de réconfort et de fierté. Le plus important à faire pour maintenir et améliorer ce système est d'assurer une économie saine et prospère afin de garantir un avenir généreux aux générations à venir. Le gouvernement doit maintenant agir d'une façon responsable sur le plan financier .

Les crédits

Pour terminer, monsieur le Président, il incombe à tous et chacun d'entre nous ici de léguer aux enfants canadiens un système de programmes de services de santé et de services sociaux qui satisfera leurs besoins et offrira le genre de protection que les Canadiens attendent et exigent.

A moins qu'il ne soit reconnu qu'un tel système ne peut être assuré sans une volonté de responsabilité financière, les générations à venir se verront léguer un héritage plus fragile que celui que nous avons eu.

M. le vice-président: Comme il est 14 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

[Traduction]

En conséquence, la question porte sur la motion inscrite au nom du député de Cape Breton—Richmond—Est (M. Dingwall). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent. Conformément au paragraphe 46(5) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté à dix-huit heures le lundi 8 mai 1989.

Comme il est 14 h 47, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 47.)